



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable**

**Session 2021**

## **Rédacteur**

---

Marc CHAPALAIN – Président de jury / Administrateur général des affaires maritimes

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL .....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES .....	4
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES .....	4
C. STATISTIQUES .....	4
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....</b>	<b>5</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS.....	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	6
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE.....</b>	<b>6</b>
A. LE DOSSIER RAEP .....	6
B. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS .....	7
PRÉSENTATION DES CANDIDATS : .....	7
L'ENTRETIEN :.....	8

# Rapport général du président du jury

*M. Marc CHAPALAIN, Président du jury / Administrateur général des affaires maritimes  
Examen professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs du développement durable - session 2021*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de techniciens supérieurs du développement durable, session 2021 a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 27 avril 2016 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable ;
- à l'arrêté du 08 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- à l'arrêté du 08 septembre 2021 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021 ;
- à l'arrêté du 26 octobre 2021 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021.

### B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 09 septembre 2021.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 15 au 19 novembre 2021 au ministère de la Transition écologique, à la Grande Arche de La Défense.

### C. Statistiques

292 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « techniques générales », 197 se sont présentés, soit une défection de près du tiers des inscrits. 47 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 12,5). 2 candidats ne se sont pas présentés.

149 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « entretien et exploitation des infrastructures », 94 se sont présentés, soit une défection de près du tiers des inscrits. 12 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 11). 1 candidat ne s'est pas présenté.

23 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral », 13 se sont présentés, soit une défection de près de la

moitié des inscrits. 5 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 11,5). Tous les candidats se sont présentés.

Cette année encore, on ne peut que regretter, au regard des efforts et du coût de l'organisation d'un tel examen, que plus du quart des inscrits se dispensent de s'y présenter, trop souvent sans prévenir le bureau des concours, ni donner d'explication, ce qui démontre un certain manque de professionnalisme s'agissant d'un examen en cours de carrière.

## II - Effectif et répartition par sexe des candidats

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	310	154	464
Présents	203	101	304
Admissibles	38	26	64
Admis sur liste principale	20	3	23
Inscrits sur liste complémentaire	16	2	18
Candidats effectivement recrutés	20	3	23

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury a procédé à la conception des sujets de 15 pages, composés de différents types de documents :

- Supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes législatifs ou réglementaires, schémas et graphiques. Ces documents sont tous en lien direct avec le sujet et aucun n'est superflu.
- 4 questions posées aux candidats, répondant à un principe de progressivité dans la difficulté et de natures différentes. Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de repérage et d'identification de l'information, de compréhension et d'analyse, de synthèse et de discrimination de l'essentiel et de l'accessoire, de propositions et de suites à donner.

**Dans ses corrections, le jury a apporté une attention certaine à la forme : respect de la consigne, qualité orthographique et syntaxique, choix du vocabulaire, clarté du propos et structuration de l'argumentation.**

### A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le niveau global reste correct par rapport aux précédentes sessions, avec un peu plus de difficultés dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ».

Dans de nombreuses copies, on peut constater que les questions ne sont pas bien lues ou peu comprises. Les candidats ne prennent pas le temps de lire l'ensemble du sujet. Les réponses des candidats sont donc erronées car elles ne se rapportent pas à la question.

Les documents ne sont pas non plus suffisamment lus et compris et, de ce fait, mal exploités.

Les réponses, du fait du manque d'analyse, ont manqué de synthèse et sont souvent incomplètes et imprécises.

Attention également à la paraphrase !

L'orthographe et la syntaxe font vraiment défaut dans certaines copies. Le style est souvent brouillon, peu clair, avec des phrases parfois mal construites, sans verbe ni sujet.

Le soin apporté à certaines copies est insuffisant.

## **B. Conseils aux candidats**

En miroir des observations qui précèdent, les points suivants doivent être retenus par les candidats aux prochaines sessions d'examen professionnel de TSDD :

- il est important de bien lire toutes les questions avant d'y répondre de manière précise, synthétique et structurée ; ce travail de première lecture des questions doit permettre de ne pas s'écarter de la réponse attendue.
- De plus, le respect des consignes fait partie intégrante de l'épreuve. Le nombre de lignes préconisé est un des critères pris en compte.
- Des phrases construites sont attendues, même lorsque la réponse semble ponctuellement suffisante en répondant par un seul mot. Le niveau et la qualité des rédactions permettent au correcteur d'apprécier certaines aptitudes recherchées du futur technicien supérieur du développement durable.
- Enfin, il a été particulièrement apprécié et considéré de corriger des copies propres, claires, construites, comportant une syntaxe, un vocabulaire, une grammaire et une orthographe appropriés.

## **III. L'ÉPREUVE ORALE**

Deux groupes d'examineurs de trois personnes ont été constitués afin de faire face au nombre de candidats, cependant en diminution sensible par rapport aux précédentes sessions, compte tenu en partie de la baisse du nombre de postes offerts.

La composition de chaque sous-jury respecte parité et diversité d'origines administratives.

Cette diversité des membres des sous-jurys a permis de varier le champ des questions posées.

Les membres du jury apprécient les acquis de l'expérience professionnelle, les motivations, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux techniciens supérieurs du développement durable.

### **A. Le dossier RAEP**

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux comprendre le parcours professionnel du candidat.

Force est de constater que la qualité des dossiers RAEP présentés est variable et que les candidats n'y attachent pas tous l'importance qu'il faudrait, certains n'en présentant d'ailleurs pas.

Les candidats doivent savoir que l'entretien débutera la plupart du temps sur des questions portant sur ce que les membres du jury auront compris ou non du dossier RAEP présenté. Les candidats seront amenés à expliquer clairement à l'oral leur part personnelle prise dans la réalisation de tel ou tel travail présenté.

Trop souvent, les RAEP sont formatés pour répondre à ce qu'on suppose être l'attente du jury. On y retrouve régulièrement les mêmes expressions, les mêmes mots-clés, dépersonnalisant l'exercice au détriment du candidat.

Le président du jury ne peut qu'inciter les candidats à préparer personnellement et avec soin le dossier RAEP et à le faire relire avant de le communiquer.

## **B. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats et conseils aux candidats**

Lors des oraux, les membres du jury ont adopté, selon une méthodologie largement partagée par les concours de recrutement au sein la fonction publique d'Etat, une rotation des rôles de « pilote », « co-pilote » et « observateur », ce qui a permis de renouveler les questions posées.

Le président du jury, qui a assisté à plus de 45 % des entretiens dans chaque groupe d'examineurs, certifie l'homogénéité de l'examen.

L'accueil a été bienveillant vis-à-vis de tous les candidats, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos des candidats.

### **Présentation des candidats :**

La présentation est, en général, d'un bon niveau. Toutefois, quelques candidats, soit par manque de préparation soit en raison de difficultés à gérer une part de pression liée à la nature de l'épreuve orale, ont pu donner l'impression d'un travail en amont insuffisant, d'une présentation un peu imprécise, parfois exécutée en 5 à 7 mn sur les 10 mn imparties. Les candidats sont invités à s'entraîner dans le temps imparti de 10 mn qui leur est assuré à tous par le jury et qui fait partie du « contrat d'oral » passé au début de l'entretien.

Ce moment constitue une phase qui permet au candidat de se poser face au jury en faisant ressortir les intérêts majeurs de sa carrière, en valorisant les qualités professionnelles qu'il souhaite mettre en avant, et au jury d'avoir des éclairages sur le parcours décrit dans le RAEP et sur les motivations du candidat.

C'est aussi l'occasion de présenter son projet professionnel.

La présentation ne doit pas être la récitation du RAEP mais doit s'en différencier en mettant l'accent sur les principales actions concrètes portées par les candidats, sur les compétences développées lors de chaque expérience professionnelle.

Les candidats doivent donc travailler cette présentation afin de la rendre « attractive » pour le jury car c'est le point de départ de l'entretien qui va suivre et elle oriente souvent les premières questions.

En règle générale, les meilleurs candidats ont fait preuve d'un certain contrôle de leur émotivité.

Enfin, quelques candidats inscrits ne se sont pas présentés à l'examen professionnel, parmi lesquels pratiquement tous ceux qui n'ont pas communiqué de dossier RAEP. Trop rares sont ceux qui ont pris le soin d'avertir le jury de leur absence. Un tel comportement n'est pas cohérent avec le souhait de progresser dans sa carrière et démontre une attitude qui interroge quant aux capacités de fond pour réussir une telle évolution (volonté, engagement, préparation, capacité à mener à terme un projet).

Les notes se sont échelonnées entre 19,5 et 6,5 (rappel de la note éliminatoire : inférieure à 6).

### **L'entretien :**

À l'issue de la présentation, les membres du jury entament l'entretien de 20 mn avec le candidat en débutant, en général, par un échange sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle et les motivations pour devenir TSDD. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis. Si la présentation a été clairement réalisée par les candidats, l'entretien se déroule avec fluidité, l'objectif du jury étant de pouvoir bien connaître la personne qui se présente devant lui.

Les questions s'orientent ensuite sur les connaissances des fonctions et niveaux de responsabilités dévolus aux TSDD, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ professionnel des candidats.

Les candidats ont pu être confrontés par le jury à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur du développement durable, mettant en valeur leurs capacités de réaction, d'analyse et parfois de management, pouvant ainsi exprimer un choix d'animation d'équipe. Les questions posées dans ce cadre ne sont pas systématiquement relatives à la connaissance, mais très souvent liées à l'appréciation de l'esprit d'analyse du candidat, de sa lucidité sur la situation rencontrée, de sa capacité de recul sur son activité et son action.

Il n'y a donc pas, sur ces questions, de réponses justes ou fausses, mais une position à prendre et à argumenter.

Le jury a été amené à constater, pour quelques candidats, une difficulté à quitter leur posture d'exécutants et à se projeter sur un poste devant les conduire à exercer plus de responsabilités.

Le jury apprécie les candidats qui ont conduit une réflexion sur leur évolution de carrière et démontrent une ouverture sur d'autres perspectives que celles offertes par le poste actuellement occupé ou par le parcours professionnel déjà réalisé. Le candidat montre ainsi sa motivation pour prendre en charge des postes nouveaux dans des contextes variés.

Un minimum de connaissances actualisées est attendu de la part des candidats sur les politiques publiques que porte le ministère. Il est arrivé de constater pour certains candidats un déficit en la matière qui s'est traduit par des hésitations, des approximations et parfois des prises de risques inutiles à travers des affirmations erronées. Il vaut toujours mieux admettre d'entrée sa méconnaissance d'un point d'actualité.

Il est conseillé d'éviter un discours trop technique et d'explicitier les acronymes compte tenu de la diversité d'origines des membres du jury. Les candidats doivent faire preuve dans ce sens de pédagogie et d'esprit de synthèse.

3 candidats, compte tenu de la situation sanitaire et de certains facteurs personnels, ont pu bénéficier d'un examen oral en visio-conférence. Les membres du jury ont été vigilants à ce que ces conditions spécifiques ne procurent pas un avantage particulier à ceux qui n'ont, notamment, pas eu à gérer le stress d'un déplacement de moyenne ou longue distance, ni, à l'inverse, ne génèrent un obstacle particulier à l'appréciation objectivée de leur présentation orale.